BePax compense ses émissions de CO2

Rédigé le 6 avril 2017

BePax réalise des efforts pour réduire son empreinte écologique, tant au niveau de la mobilité que de ses achats.

Malgré nos efforts, certaines émissions de gaz à effet de serre (GES) ne peuvent être évitées. BePax a donc choisi de « compenser » ces émissions en soutenant un projet environnemental et social en Afrique.

BePax empêche la déforestation en Ouganda

En Ouganda, 95% de la population dépend du bois et du charbon pour cuisiner, ce qui engendre des problèmes de déforestation. Par ailleurs, le « four », composé de quelques pierres et de bois au sein de l'habitation, ne permet pas d'évacuer les fumées correctement. Cela provoque de nombreuses maladies respiratoires. UNICEF estime, par exemple, que 2 millions d'enfants meurent de pneumonie chaque année.

Pour compenser ses émissions de CO2, BePax apporte son soutien au projet qui facilite l'accès des familles ougandaises à des fours à bois efficients.

Emissions de CO2	Année	Coût de la compensation	Projet financé
11,25 tonnes	2015	168,80 €	8 familles ougandaises disposent chacune d'un four à bois efficient

Chaque four permet de réduire la consommation de bois ou de charbon de 40%. Cela équivaut à réduire les émissions de 1,4 tonne de CO2 par an. Comme le four évacue les fumées grâce à une cheminée, ce projet réduit aussi les problèmes de santé, et notamment les maladies respiratoires.

Ce projet a également des impacts économiques importants puisqu'il permet

- à chaque famille d'économiser environ 80 € par an (17% du revenu annuel moyen)
- la création de petites entreprises (ce sont des fabricants locaux qui construisent ces fours à bois)
- de subventionner l'achat des fours par les ménages

BePax participe aux objectifs de développement durable des Nations Unies

BePax a choisi un projet qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Parmi les 17 objectifs de l'ONU, notre projet en rencontre 8 !

Garantie et certification

Le projet de compensation de nos émissions de GES est :

- coordonné par CO2logic, l'organisme le mieux classé au niveau belge et qui se situe en 2e position au niveau européen
- certifié par Gold Standard

Avec ces deux partenaires, nous sommes certains que les réductions de GES liées à notre projet sont enregistrées et vérifiées indépendamment.

Téléchargez le certificat de compensation des émissions CO2 de BePax.

Pourquoi ne pas soutenir un projet au Nord ?

En Belgique beaucoup d'efforts sont effectués pour réduire notre impact sur le climat. Cependant certaines émissions de CO2 ne peuvent être supprimées (missions à l'étranger, trajets effectués par les employés ou les volontaires pour se rendre dans les locaux de notre

association...).

Etant donné que les gaz à effet de serre (GES) ont le même impact quel que soit le lieu où ils sont émis, la compensation permet de soutenir une réduction équivalente aux émissions de GES produit par nos activités, à travers des projets dans des pays en développement.

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120